

uniquement fournis aux commençants, aux Indiens qui ne se livrent pas à l'agriculture depuis longtemps et qui n'ont pas accumulé un fonds de crédit de la réserve. Lorsqu'il existe un fonds, celui-ci sert à leur fournir ces objets. Les résultats sont certainement encourageants. Je parlerai bientôt des effets de notre projet pour l'accroissement de notre production dans les réserves indiennes des trois provinces des prairies. Les résultats de ce projet sont plus qu'encourageants; ils sont même réjouissant et les promesses pour l'avenir sont encore plus belles.

Pour revenir à ces crédits qui sont destinés aux commerçants et aux réserves qui n'ont pas de terres, j'apprendrai à l'honorable député quelle est l'étendue totale qui a étéensemencée l'an dernier. Dans l'Alberta, on a semé 7,226 boisseaux de blé et on en a récolté 102,187. On aensemencé 6,754 acres avec de l'avoine; 1,175, avec d'autres céréales; 104, avec des pois et des fèves; 1,552, avec des pommes de terre; 46, avec d'autres plantes-racines; 660, avec des plantes fourragères.

Je pourrai fournir les mêmes détails pour la Saskatchewan. En somme, les résultats de nos dépenses pour les Indiens sont en rapport avec la valeur et l'efficacité de l'agent. Si vous avez un bon agent qui s'occupe de son affaire et qui est encouragé par l'inspecteur, il assurera le succès de presque n'importe quelle réserve indienne, même s'il n'a pas affaire à la meilleure classe d'Indiens; mais si l'agent est moins bon, il ne réussira pas. Notre corps d'agents s'améliore. Il nous faudra peut-être payer plus mais le pays retire vingt fois l'argent dépensé grâce aux meilleurs résultats qu'il obtient. Nous gaspillons moins, nous produisons plus, et nous faisons de l'Indien un meilleur homme.

M. COPP: J'admets que les Indiens peuvent devenir des citoyens respectables, lorsqu'on s'occupe bien d'eux. Il existe une petite réserve dans ma circonscription; plusieurs des Indiens de cette réserve se sont enrôlés et sont allés au front. Je ne veux pas critiquer les agents, mais ils semblent s'enliser dans une ornière, croire qu'il n'est pas possible d'améliorer le sort des Indiens et leur donner juste ce qu'il faut pour les empêcher de crever de faim. Ils ne semblent pas se mêler aux Indiens, ni les encourager à se livrer à la culture du sol ou à d'autres travaux utiles.

Indiens.—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et territoires du Nord-Ouest, \$556,414.

M. PEDLOW: L'item "frais généraux accuse une augmentation de \$259,006 comparativement au crédit de l'an dernier. Je

voudrais connaître les détails de ce crédit; il paraît former une grosse part du total.

L'hon. M. MEIGHEN: L'augmentation est d'à peu près 5 p. 100.

L'honorable député ne saurait soutenir que le coût de ce qui fait l'objet de chacun de ces items n'a pas augmenté de plus de 5 p. 100 au cours de l'an dernier. La plus forte partie de l'augmentation est due aux prix élevés des fournitures et de la ration des employés. L'année dernière, le coût d'une ration était de \$135, tandis qu'il sera cette année de \$165, soit une augmentation de \$30.

M. PEDLOW: Le ministre n'a pas saisi ma pensée. Le montant attribué aux frais généraux est trop élevé pour ne pas être expliqué en détail. Je voudrais me faire une idée de la répartition de ce montant.

L'hon. M. MEIGHEN: Je vais donner les détails pour le Manitoba. Cette province recevra un montant total de \$46,756, réparti comme suit: Salaires \$28,638; rations, \$200; divers \$11,666; chauffage et alimentation, \$1,750; bestiaux, \$400; fournitures, \$41,342; bâtiments, \$2,760.

L'hon. M. LEMIEUX: Quel est le sens de l'item dit "allocation triennale de vêtements".

L'hon. M. MEIGHEN: Ce sont des vêtements qui doivent être fournis aux chefs tous les trois ans en vertu des conditions du traité. Nous fournissons des uniformes aux chefs.

L'hon. M. BUREAU: Pourquoi la tribu des Sioux est-elle particulièrement mentionnée dans cet item? S'agit-il d'un cas spécial?

L'hon. M. MEIGHEN: Les Sioux ne sont pas des naturels du Canada. Ils sont venus des Etats-Unis se réfugier au Canada. Il nous faut donc les classer séparément, au lieu de les inclure parmi nos réserves indiennes régulières.

Affaires indiennes de la Colombie-Anglaise, \$176,050.

L'hon. M. BUREAU: Les autres crédits ne contiennent pas d'item pour frais de voyage, mais je note ici un item de \$20,000 pour semblables dépenses.

L'hon. M. MEIGHEN: Dans l'item précédent, ces dépenses étaient comprises dans les frais généraux. Cette fois on le met à part.

Affaires indiennes du Yukon, \$15,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Y a-t-il plusieurs tribus au Yukon?